



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. limitée
17 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Huitième session

Comité d'organisation

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité, dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix a été priée de présenter tous les ans à l'Assemblée un rapport que celle-ci examinerait à l'occasion d'un débat annuel. Aux termes de la résolution 1646 (2005) du Conseil de sécurité, ce rapport doit aussi être présenté au Conseil, qui y consacrerait un débat annuel. Le présent rapport porte sur les travaux menés par la Commission à sa huitième session, qui s'est déroulée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

2. Le 29 octobre 2010, l'Assemblée générale a adopté la résolution 65/7 et le Conseil de sécurité la résolution 1947 (2010), par lesquelles les deux organes ont notamment prié la Commission de rendre compte, dans ses rapports annuels, de la suite donnée aux recommandations formulées par les cofacilitateurs dans leur rapport de 2010 sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (A/64/868-S/2010/393, annexe). Depuis le rapport sur les travaux de sa sixième session, la Commission incorpore l'information relative à la suite donnée aux recommandations formulées à l'issue de l'examen de 2010 figure dans les rapports qu'elle consacre à ses orientations et aux activités menées dans les pays. La structure des deux précédents rapports reflétait ce changement de teneur et de présentation, en insistant davantage sur la façon dont la Commission exerce ses fonctions principales dans le contexte particulier de chaque pays, le rôle de ses membres, ses liens avec les organes dont elle relève et les thèmes qu'elle a examinés.

3. Ainsi qu'il est prescrit au paragraphe 5 de leurs résolutions identiques – 65/7 et 1947 (2010) – en date du 29 octobre 2010, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité procéderont à un nouvel examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix en 2015. Le présent rapport rend compte des résultats des préparatifs de cet examen qui eux-mêmes s'inspirent des enseignements que la Commission a tirés de la suite donnée aux recommandations de l'examen de 2010. Ces résultats



traduisent également les ambitions et les attentes auprès des États Membres suscitées par l'examen de 2015.

4. La Commission indique dans le rapport sur les travaux de sa septième session que la décision a été prise de convoquer une session annuelle pour célébrer la « Journée de la consolidation de la paix »¹ afin de permettre une interaction et une coopération plus étroites entre les acteurs concernés à New York, ainsi que de la part des capitales des États Membres sur les principaux enjeux internationaux de la consolidation de la paix. Le présent rapport donne un aperçu des conclusions de la première session annuelle, tenue le 23 juin 2014, et de la suite qu'il est envisagé d'y donner.

II. Activités de la Commission

5. Dans le cadre des travaux qu'elle mène en formation pays et du rôle consultatif plus large qu'elle joue dans l'élaboration de politiques, la Commission a continué d'exercer ses fonctions essentielles de sensibilisation, d'accompagnement et de suivi actif, de mobilisation des ressources et de création de partenariats et de renforcement de la cohérence. Au niveau des pays, elle a encore resserré les liens avec les programmes menés au titre du Fonds pour la consolidation de la paix et, entre autres nouveautés, elle a organisé la session annuelle susmentionnée, qui a porté sur l'aide internationale et les stratégies visant à promouvoir la mobilisation des ressources nationales dans les pays qui sortent d'un conflit.

A. Aperçu des difficultés posées par le programme de travail pour l'avenir de 2014

6. Aux fins de l'exécution de son programme de travail pour l'avenir de 2014², la Commission a défini trois domaines prioritaires : a) l'organisation et la tenue de sa première session annuelle; b) les préparatifs de l'examen de 2015; et c) la prise en compte systématique des perspectives régionales dans son action. Parallèlement, elle a renforcé sa collaboration avec les pays en continuant à mettre l'accent sur ses trois principales fonctions, à savoir la sensibilisation et l'accompagnement, la mobilisation des ressources, et le renforcement de la cohérence.

7. L'épidémie tragique d'Ebola dans trois des pays dont elle s'occupe – la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone –, a contraint la Commission à réorienter son action afin de soutenir les efforts déployés par ces pays, les organismes des Nations Unies, la communauté internationale et d'autres acteurs concernés pour lutter contre cette maladie. La Commission s'est réunie régulièrement pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de faire en sorte que l'épidémie ne menace pas à long terme les progrès que ces pays ont accomplis en vue de parvenir à une paix durable et à un développement qui profite à tous.

¹ Voir la déclaration de la Commission intitulée « La consolidation de la paix : vers une paix et une sécurité durables » (PB/6/OC/6, par. 14).

² Présenté dans le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa septième session (A/68/729-S/2014/67), par. 39 à 42.

B. Sensibilisation, accompagnement et suivi actif

8. Sachant que le risque de reprise des conflits est élevé lorsque les institutions nationales sont faibles ou insuffisamment développées, la Commission a mis l'accent avec insistance dans tous ses débats sur le renforcement des institutions et la cohésion sociale. En tant qu'organe intergouvernemental, il lui est possible de faire jouer l'influence collective de ses membres pour axer l'attention sur les terribles difficultés rencontrées par les pays dans la consolidation de la paix. Ce rôle est particulièrement important pendant les périodes de transition et de retrait des missions des Nations Unies.

9. Au Burundi, la Commission a participé activement aux travaux du groupe directeur, conduit par le Ministre des relations extérieures et le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a supervisé l'organisation du transfert de responsabilités du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) au Gouvernement burundais et à l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a ainsi cherché à faire en sorte que le retrait du BNUB n'ait pas de répercussions sur les progrès faits par le pays sur la voie d'une paix durable et ne contribue pas à amoindrir l'attention et la détermination manifestée par la communauté internationale à l'égard de la consolidation de la paix au Burundi. La Commission a présenté au Conseil de sécurité des exposés sur les possibilités et les difficultés offertes par cette transition. Compte tenu de la méfiance qui animait le Gouvernement burundais et certains partis politiques et de la recrudescence des atteintes à la sécurité perpétrées par des jeunes gens associés à des partis politiques, la Commission a été la tribune à laquelle les membres de la communauté internationale ont pu exprimer leur inquiétude devant le risque de clivage politique et de violence à motivation politique. Elle s'est employée dans le même temps à faire en sorte que les membres du Conseil de sécurité restent attentifs aux événements qui se déroulaient dans le pays, en collaborant étroitement avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour communiquer régulièrement des mises à jour et des documents et fournir des conseils en vue de gérer au mieux cette période délicate qui se caractérisait par un climat de méfiance et des atteintes à la sécurité.

10. Lors de la visite du Président de la formation Burundi dans le pays à la fin du mois de mai, la Commission a convenu avec le Gouvernement d'organiser une table ronde réunissant ses principaux partenaires internationaux, pour contribuer au renouvellement des engagements mutuels contractés à Genève en 2012, lors de la Conférence des partenaires au développement du Burundi et prendre les dispositions voulues afin de relever les défis qui feraient suite au retrait du BNUB. La Commission s'appuiera dorénavant sur les conclusions de la table ronde, tenue à Bujumbura les 11 et 12 décembre 2014, pour concentrer son action au Burundi sur les processus et mesures indispensables au bon déroulement d'élections démocratiques en 2015, le renforcement continu de la cohésion sociale et l'accélération de la mise en œuvre du programme de développement du gouvernement.

11. Après le retrait du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) en mars, la Commission a plaidé pour que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts que faisait le Sierra Leone pour garantir une paix durable. L'épidémie d'Ebola ayant atteint le pays au mois de mai, la Commission a dû redéfinir son engagement. Au lieu de réduire ses activités, comme le lui avait recommandé le Conseil de sécurité, elle a tourné son attention

vers les effets que l'épidémie pourrait avoir sur la stabilité institutionnelle et politique.

12. En Guinée, la Commission s'est attachée pendant la période considérée à trouver des moyens d'accompagner le nouveau Parlement et d'accroître ses capacités en tant que composante majeure des efforts faits par le pays pour consolider la paix et la démocratie. Dans le cadre d'une mission commune à Conakry entreprise pour le compte de la Commission, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et deux partenaires extérieurs (le National Democratic Institute for International Affairs et l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique) ont cherché à définir les mécanismes politiques et programmatiques qui permettraient de soutenir le nouveau Parlement. Le Ministre guinéen des droits de l'homme et des libertés publiques, qui est également le coordonnateur politique de la formation pour ce pays, s'est rendu à New York en juin pour s'adresser, en tant qu'orateur de marque, à la session annuelle de la Commission. Lors d'une réunion informelle, il s'est également adressé à la formation du pays pour exposer les priorités de la Guinée concernant la consolidation de la paix et les droits de l'homme et a échangé des vues avec ses membres.

13. Au Libéria, l'action menée par la Commission pour exercer sa fonction de sensibilisation, d'accompagnement et de suivi actif a été différente de celle menée au Burundi et en Sierra Leone. Le manque de moyens financiers et l'insuffisance des recettes publiques ont continué d'entraver les progrès dans le domaine de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité et, la mise en œuvre de la feuille de route pour la promotion de la réconciliation nationale n'a guère avancé. C'est pourquoi la Commission a appelé le Gouvernement à faire preuve d'une plus grande détermination et à prendre les rênes de la réforme de la justice et de la sécurité, compte tenu en particulier du retrait prévu de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Elle l'a également engagé à assurer une plus grande participation de la société civile, notamment des groupes de femmes, au processus de réconciliation nationale. De plus, en étroite collaboration avec le Gouvernement, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la MINUL, la Commission a plaidé en faveur d'un dialogue permanent sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et d'une augmentation des sommes allouées à la promotion de ces questions par le Fonds pour la consolidation de la paix. C'est ainsi que le Libéria est devenu l'un des pays où ces sommes dépassent l'objectif de 15 % fixé par le Secrétaire général dans son rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (A/65/354-S/2010/466, par. 36). Consciente que le Gouvernement libérien manque cruellement de moyens et que les ressources naturelles sont essentielles à la bonne santé des finances de l'État, la Commission s'est employée à mobiliser un appui international plus important pour la gestion des ressources naturelles et le règlement des litiges fonciers. Ces questions ont d'autant plus fait l'objet d'une attention prioritaire qu'elles étaient perçues comme des sources importantes des conflits qu'avait connus le pays par le passé. La Commission a rappelé à maintes reprises aux parties intéressées qu'il importait de gérer les ressources naturelles et les litiges fonciers d'une manière qui profite à tous les citoyens. À la demande du Gouvernement et de la Commission, une étude sur la participation des citoyens à la gestion des ressources naturelles a été conduite par le PNUD, la Banque mondiale, le Ministère de l'intérieur et la Commission foncière du Libéria, avec le concours du Bureau

d'appui à la consolidation de la paix. Il s'agit là d'un domaine où un partenariat entre la Commission, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Banque mondiale devrait permettre de dégager des stratégies nouvelles et une aide internationale qui seront particulièrement importantes lorsque le pays se sera relevé de la crise de l'Ebola et en attendant le retrait de la MINUL.

14. En Guinée-Bissau, la Commission s'est attachée principalement à appuyer les efforts déployés par l'ONU, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, pour mettre en place les conditions politiques voulues pour que les élections présidentielle et législatives puissent se tenir en avril et en mai. Elle a publié à cette occasion deux communiqués de presse les 14 et 19 mai, respectivement, saluant la tenue pacifique des deux tours des élections qui ont marqué la fin de la période de transition ayant suivi le changement de gouvernement anticonstitutionnel de 2012. Outre les visites effectuées par son Président en janvier et en octobre, la Commission a permis au Représentant spécial, au gouvernement de transition et aux principaux acteurs régionaux et internationaux d'échanger des vues et des informations sur l'avancée des préparatifs des élections. La mise en place par la suite d'un gouvernement élu démocratiquement a ouvert la voie au rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la reconnaissance internationale et à la reprise des activités des partenaires du développement. La Commission devrait accompagner l'exécution du projet à moyen et à long terme qu'a le gouvernement d'élaborer une stratégie nationale de consolidation de la paix, ainsi qu'un cadre d'engagements mutuels avec ses partenaires régionaux et internationaux.

15. Les difficultés causées par le retour tragique du conflit en République centrafricaine sont considérablement différentes de celles qui prévalaient lorsque le pays a été inscrit au programme de travail de la Commission. La mission politique spéciale a été remplacée par une mission de maintien de la paix multidimensionnelle, et la présence des acteurs internationaux sur le terrain a augmenté en conséquence. La Commission a cherché à mobiliser l'attention de divers États Membres sur la situation dans le pays en organisant une série de débats avec des personnalités religieuses, des experts des questions intéressant la région et des représentants des organisations de la société civile. Elle a également facilité de manière informelle le partage et la mise à jour de l'information entre les principaux départements intéressés de l'Organisation, la Banque mondiale, les pays de la région et les grands partenaires du développement. À la suite de l'appel lancé à la Commission par la Présidente du Gouvernement de transition de la République centrafricaine à l'occasion d'une visite du président de la formation en février, le Fonds pour la consolidation de la paix et la Banque mondiale ont uni leurs efforts pour payer les salaires des fonctionnaires centrafricains de mai à août, contribuant ainsi au rétablissement des services publics essentiels dans le pays. Dans le même temps, les problèmes concernant la sécurité, les finances publiques et les institutions auxquels devaient encore faire face les autorités de transition ont représenté un nouveau défi pour la Commission et sa capacité à accompagner la transition dans le pays. L'accord de cessez-le-feu signé à Brazzaville le 23 juillet 2014 devrait cependant conduire à une entente sur le cadre politique qui aidera la Commission à mobiliser l'aide des organismes des Nations Unies et des acteurs régionaux et internationaux.

C. Mobilisation des ressources et partenariats

16. La Commission a continué d'exercer sa fonction de mobilisation de ressources dans le cadre plus large de son rôle de sensibilisation, d'accompagnement et de mobilisation de l'attention. Elle a observé que, bien souvent, les donateurs redoublaient d'efforts lorsqu'ils constataient des progrès dans la gestion pacifique des rivalités politiques ainsi que dans l'efficacité et la transparence de la gestion financière. Parallèlement, elle s'est davantage concentrée sur certains domaines des politiques publiques et intergouvernementales, notamment l'augmentation des recettes publiques et la lutte contre les flux financiers illicites, qui pourraient constituer des moyens complémentaires de mobiliser des ressources. Elle est convaincue qu'elle pourra ainsi continuer de s'employer à promouvoir la participation directe des pays en insistant davantage sur les moyens qu'ont ces derniers de produire et d'utiliser leurs propres ressources.

17. Au Burundi, par exemple, la Commission a continué de faire fond sur les résultats de la Conférence des partenaires pour le développement tenue à Genève en 2012 et sur son partenariat avec la Banque mondiale pour maintenir l'engagement qu'ont pris mutuellement le Gouvernement et ses partenaires de développement de nouer un dialogue sur des réformes politiques et économiques plus larges et les besoins relatifs au développement économique. Les visites que le Président de la formation Burundi a effectuées au mois de mai au Burundi et auprès de la Banque mondiale ont été l'occasion de commencer à planifier une table ronde devant se tenir à Bujumbura, en vue de redynamiser les engagements pris auparavant et de rétablir la confiance entre le pays et ses partenaires.

18. En Guinée-Bissau, la Commission a offert au nouveau Gouvernement une tribune pour présenter ses plans et priorités, qui seront soumis à une conférence de donateurs prévue en février 2015. Elle a souscrit aux plans présentés par le nouveau Gouvernement pour clarifier les engagements pris au sujet de l'exploitation des ressources minérales dans l'objectif de servir au mieux les intérêts publics. Cet examen devrait permettre au pays de renforcer sa capacité de produire ses propres recettes. Le nouveau Gouvernement élabore un plan stratégique national définissant un projet complet d'édification de l'État, qu'il présentera à la Conférence des donateurs. Celle-ci sera pour lui l'occasion de promouvoir auprès de ses partenaires sa stratégie de consolidation de la paix et de développement à moyen et à long terme. Compte tenu des processus de planification dynamiques dont le pays a ainsi pris l'initiative et de la ferme détermination du Gouvernement à opérer des réformes, il est prévu que la Commission appuie la conférence des donateurs, en sollicitant les partenaires internationaux notamment.

19. La crise du virus Ebola a limité les capacités de la Commission d'exercer la fonction considérée dans les trois pays les plus touchés inscrits à son programme de travail. L'urgence et la priorité qu'ont revêtues les interventions médicales et les mesures de santé publique ne relevaient pas de sa compétence. La Commission s'est employée à renforcer sa coopération avec la Banque mondiale et d'autres acteurs opérationnels concernant la lutte contre le virus Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, en mettant l'accent sur les incidences de la crise sur la fragilité de l'État, la cohésion sociale et les institutions politiques. En novembre, elle a invité la Banque mondiale et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à tenir une séance d'information sur les conséquences économiques, sociales et politiques de la crise. Cette séance a permis de souligner la nécessité de donner plus d'ampleur

aux activités internationales visant à limiter la détérioration de la croissance économique, des finances publiques et des fonctions essentielles de l'État dans ces trois pays.

20. La Commission poursuivra ses activités de mobilisation de ressources, en alliant les campagnes de sensibilisation aux mesures d'accompagnement et de mobilisation de l'attention sur un large éventail de questions. Cette approche tient compte de la profonde interdépendance qui lie la gouvernance, les politiques menées au profit de tous et la mobilisation des ressources. Elle repose également sur le rôle utile que peut davantage jouer la Commission en tant qu'instance diplomatique, plutôt que comme dispositif de levée de fonds. Les travaux de sensibilisation, de mobilisation de l'attention et des ressources, et de promotion de la cohérence sont appelés à se renforcer mutuellement; la Commission les exécutera de façon stratégique, de sorte à placer les besoins et les priorités des pays concernés au centre de l'attention de la communauté internationale. À cette fin, et comme l'a démontré le débat qui s'est tenu à la session annuelle, il conviendra d'établir des partenariats thématiques plus vastes, adaptés à la réalité de chaque pays, avec des partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies, dont la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

D. Promotion de la cohérence

21. Dans le rapport sur les travaux de sa précédente session, la Commission a constaté qu'il y avait matière à renforcer la cohérence de ses activités de consolidation de la paix dans les pays figurant à son programme, en soulignant les principales carences de l'appui international offert aux pays qui sortent d'un conflit et en appelant l'attention sur les points de blocage de leur développement politique, institutionnel et économique. Elle a également fait valoir le besoin de renforcer l'homogénéité et la cohérence des décisions prises par ses États membres dans les domaines de l'assistance bilatérale qui concernent la consolidation de la paix, et de d'assurer un suivi plus régulier des engagements pris au titre des mécanismes multilatéraux pertinents.

22. Au Burundi, la Commission a intensifié ses activités de dialogue avec les grands partenaires régionaux, en particulier pendant le bref épisode de tensions politiques qui a marqué la période à l'examen. Le voyage au Rwanda et au siège de la Commission économique pour l'Afrique effectué en mai par le Président de la formation Burundi ainsi que les fréquentes réunions de la Commission avec les voisins de ce pays, les États de la région et les principaux partenaires internationaux ont contribué à renforcer la cohérence de l'appui fourni à un moment où les tensions étaient très vives. En outre, la Commission a soutenu au niveau du pays la cohérence des initiatives relatives à la consolidation de la paix au Burundi. Elle a collaboré étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans l'objectif de renforcer le soutien et le consensus de la communauté internationale relatifs aux activités de programme financées par le Fonds pour la consolidation de la paix dans le pays. Cette synergie sera particulièrement importante pour venir à bout des problèmes de fond touchant la consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne le déroulement et l'acceptation des élections à venir et la période qui suivra le retrait du Bureau des Nations Unies au Burundi.

23. En Guinée-Bissau, l'appui régional et l'engagement international ayant trait à la transition se sont clairement manifestés tout au long des préparatifs des élections présidentielle et législatives qui se sont tenues en avril et en mai. La Commission a contribué aux activités du Représentant spécial du Secrétaire général visant à tenir les pays voisins et d'autres acteurs régionaux et sous-régionaux informés du processus de transition et de la nécessité de tenir les élections dans les délais fixés, ainsi qu'à favoriser leur soutien actif à cet égard. Elle a continué de promouvoir, auprès des États de la région, des principales organisations sous-régionales et internationales intéressées et des partenaires de développement, la coordination et l'harmonisation de l'appui relatif aux priorités de la Guinée-Bissau au lendemain des élections.

24. S'agissant de la République centrafricaine, la région continuera d'apporter son soutien à l'élaboration d'un règlement de la crise par la voie politique. La Commission peut compléter les activités des hauts responsables de l'ONU sur le terrain pour faire en sorte que la région et les États voisins œuvrent de concert pour la sécurité et la stabilité du pays. Cette stratégie tiendrait compte des dynamiques propres à la région et de la nécessité de prendre dûment en considération les préoccupations et intérêts d'ordre politique ou relatifs à la sécurité des acteurs régionaux pertinents.

25. Au Libéria, la Commission a appuyé les efforts du Gouvernement, des acteurs du système des Nations Unies et des partenaires bilatéraux visant à intensifier la coordination du renforcement des capacités dans les domaines de la justice et de la sécurité, notamment dans l'ensemble des institutions garantes de l'état de droit.

Cohérence et aspects régionaux de la consolidation de la paix

26. Pendant la période couverte par le présent rapport, la Commission a insisté davantage sur l'importance de renforcer la cohérence régionale, qui est indispensable pour aider les pays à maintenir la paix et éviter qu'ils ne replongent dans un conflit. Les récents événements survenus dans les pays figurant au programme de la Commission ont fait ressortir le rôle fondamental que les pays voisins, l'Union africaine et les organisations de la sous-région africaine peuvent et devraient jouer en tant que principaux partenaires des processus politiques et de la lutte contre les facteurs d'instabilité. Par conséquent, pendant la période considérée, la Commission a renforcé sa collaboration active avec les pays d'Afrique qui entrent dans sa composition, notamment les voisins immédiats des pays figurant à son programme. Elle a continué de mettre l'accent sur le raffermissement des liens institutionnels et de la collaboration avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales intéressées, dans l'objectif de répondre plus efficacement aux problèmes et aux possibilités propres à chaque pays.

27. Dans le même temps, les pays d'Afrique représentés à la Commission ont créé un groupe de travail dans l'objectif d'énoncer clairement un point de vue régional de la consolidation de la paix. Le groupe pourrait jouer un rôle crucial dans la promotion d'une participation plus dynamique des membres africains de la Commission et des pays relevant de cette dernière à la formulation et à l'orientation des avis adressés par la Commission au Conseil de sécurité et à l'harmonisation des politiques régionales et de celles des États Membres concernant les besoins et préoccupations des pays inscrits au programme.

28. À la session annuelle qu'elle a tenue le 23 juin, et à d'autres réunions, la Commission a pris acte des efforts fournis par l'Union africaine, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique, pour régler les problèmes posés par les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Une démarche régionale devrait être adoptée pour relever ce défi, avec notamment l'apport d'une assistance technique et l'échange de données d'expérience entre pays africains. Il s'agit là d'un domaine où le partenariat de la Commission avec l'Union africaine pourrait contribuer à l'élaboration progressive de politiques à l'échelle mondiale dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux pertinents.

29. Afin de poursuivre les progrès accomplis par la Commission dans ses activités de dialogue et de coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines, le Président a dirigé une délégation composée des Présidents des formations Burundi et République centrafricaine au Caire et à Addis-Abeba du 24 au 26 novembre. Au Caire, la délégation a participé à un atelier consacré aux aspects régionaux de la consolidation de la paix, organisé par le Ministère égyptien des affaires étrangères et le Centre du Caire pour la résolution des conflits et le maintien de la paix en Afrique avec le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. À Addis-Abeba, elle a eu des échanges sur l'action à mener avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique.

30. L'atelier du Caire a été pour la délégation de la Commission l'occasion de dialoguer avec des représentants de gouvernements des pays d'Afrique, notamment ceux figurant au programme de la Commission, des représentants de l'Union africaine, des commissions économiques régionales et des instituts de recherche, ainsi que de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et des représentants des principaux pays partenaires. Organisé dans l'objectif de recueillir des observations préliminaires en vue de l'examen qui sera consacré en 2015 aux aspects régionaux de la consolidation de la paix, l'atelier a été axé sur le rôle que les acteurs régionaux pouvaient jouer pour soutenir des processus politiques crédibles et l'édification d'institutions nationales viables dans les pays d'Afrique sortant d'un conflit. Les débats ont confirmé la nécessité que la Commission continue de renforcer son soutien aux initiatives régionales favorisant un dialogue politique pérenne et ouvert à tous dans ces pays, ainsi que sa collaboration à de telles initiatives. Les participants ont souligné que la Commission devait jouer un rôle plus important dans la promotion de la cohérence entre les engagements bilatéraux pris par des pays africains, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et la Banque africaine de développement, et resserrer ainsi le lien entre les stratégies de consolidation et de maintien de la paix axées sur la sécurité et celles axées sur le développement. Ils ont noté à ce sujet que l'examen de 2015 serait l'occasion d'envisager les ajustements pratiques à apporter pour renforcer la contribution des dispositifs de consolidation de la paix de l'ONU aux objectifs régionaux de paix et de développement, et de formuler des recommandations à cette fin.

31. Pendant la visite du groupe des présidents au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, le dialogue avec le Conseil de paix et de sécurité a eu pour objectif de jeter les bases d'un échange de vues plus systématique et d'activités plus complémentaires à l'appui de la consolidation de la paix entre la Commission et le Conseil, l'accent étant mis sur le Burundi, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine. Il a été observé que la Commission, les bureaux de liaison de l'Union

africaine dans les pays et les organismes des Nations Unies dans ces trois pays devaient s'accorder sur une conception commune et partagée des possibilités et des difficultés de la consolidation de la paix dans ce contexte particulier. Le dialogue a permis de mettre en lumière une convergence de vues sur la nécessité de tirer parti de la dimension régionale tout au long de l'application des mesures d'après conflit. La complémentarité des rôles et des fonctions de l'ONU et des acteurs régionaux a été soulignée au sujet de l'accompagnement des processus viables de relèvement politique et socioéconomique dans les pays africains sortant d'un conflit. Les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont insisté sur la nécessité de privilégier davantage la collaboration relative aux mesures préventives et à l'édification des institutions sur le long terme. Dans ce contexte, les membres du Conseil ont fait valoir que l'Union africaine devait formuler une position commune à tous ses membres concernant les domaines visés par l'examen de 2015.

32. Les échanges de vues avec la Commission économique pour l'Afrique et les représentants de la Banque africaine de développement ont porté sur les moyens de renforcer la communication et d'approfondir la collaboration afin d'élaborer des politiques visant à mieux orienter les programmes vers les domaines de fragilité et les risques de rechute. La Banque africaine de développement a fait observer à ce sujet que ses activités dans les situations d'après conflit étaient de plus en plus axées sur l'édification d'institutions viables. La Commission a constaté qu'il fallait des programmes appuyant la capacité des gouvernements à produire des recettes nationales et à négocier efficacement des contrats permettant de tirer le meilleur parti de l'exploitation des ressources naturelles. La Banque a fait référence au nouveau Centre africain des ressources naturelles, qui a vocation à aider chaque pays à réaliser cet objectif, en étroite coordination avec l'Union africaine.

E. Élaboration des politiques

33. Grâce à l'expérience diverse et variée acquise par l'ONU et la communauté internationale, la Commission est en mesure de réfléchir aux moyens d'élaborer de nouvelles politiques permettant de garantir un appui rapide et durable aux pays pendant les étapes décisives du développement d'après conflit. Lors de la première session annuelle de la Commission, les travaux préparatoires à l'examen de 2015 menés par le Comité d'organisation et l'étude de la transition des missions des Nations Unies conduite par le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience ont permis de mettre en évidence les atouts de la Commission en la matière.

Première session annuelle (23 juin) : « Appui durable à la consolidation de la paix : aspects nationaux et internationaux »

34. La Commission de consolidation de la paix a tenu sa première session annuelle le 23 juin, ce qui a marqué une étape importante dans l'évolution permanente de ses travaux et orientations. Outre ses interventions dans différents pays, sa composition originale et la diversité de ses membres ont été considérées comme un atout devant lui permettre de promouvoir une politique globale en faveur des pays au sortir d'un conflit. Dans le cadre de ses sessions annuelles, la Commission compte être une instance permanente de réflexion sur la place des politiques et des mécanismes internationaux et des engagements pris par les États Membres dans l'aide à apporter aux pays afin d'éviter une reprise des combats.

35. Cette première session annuelle avait pour thème : « Appui durable à la consolidation de la paix : aspects nationaux et internationaux ». S'intéressant notamment à la création de recettes publiques et à la lutte contre les flux financiers illicites en provenance des pays au sortir d'un conflit, les participants ont réfléchi à des dispositifs de mobilisation de ressources qui soient efficaces et viables, indispensables à la consolidation de la paix. En choisissant ce thème, la Commission indiquait qu'elle privilégiait désormais des moyens plus concrets que la collecte de fonds traditionnelle pour la mobilisation de ressources, sa principale activité. Deux séances de travail interactives ont porté sur des questions de fond : a) la mobilisation des ressources nationales et internationales et la création de recettes; b) les enseignements tirés de l'expérience en matière de renforcement des capacités nationales et de pérennisation des ressources lors de la transition des missions des Nations Unies. Les séances de travail ont réuni des représentants d'États Membres, dont beaucoup en place dans les capitales, d'organismes des Nations Unies, d'institutions financières internationales, de la Banque africaine de développement et d'organisations spécialisées de la société civile.

36. Le débat visait à appeler l'attention des principaux acteurs sur les difficultés que rencontrent les mécanismes intergouvernementaux à offrir aux pays sortant d'un conflit un appui rapide, ciblé et durable en matière de mobilisation des ressources nationales. Parallèlement, plusieurs participants ont indiqué qu'il fallait mettre en place des politiques mondiales efficaces visant à limiter et atténuer les conséquences pour ces pays des sorties de capitaux illicites et à appuyer le renforcement des capacités dans le domaine de la fiscalité et de la création de recettes publiques. Un engagement soutenu dans ces domaines permettrait à ces pays de générer eux-mêmes une part plus grande des ressources financières nécessaires à la reconstruction des infrastructures économiques et à la fourniture des services de base, ce qui aurait pour effet de renforcer le contrat social entre l'État et ses citoyens.

37. À la première séance de travail, les débats ont permis à la Commission de cerner quatre domaines dans lesquels de nouvelles politiques pourraient être élaborées afin d'aider les pays au sortir d'un conflit : a) le renforcement de la capacité de créer des recettes publiques, notamment de la capacité de négocier les contrats portant sur les ressources naturelles; b) la transparence et les responsabilités des industries extractives, et les régimes fiscaux applicables; c) la lutte contre les flux financiers illicites par la mise en place de dispositifs internationaux visant à renforcer la responsabilité mutuelle et la coopération internationale en matière fiscale, et contre l'évasion fiscale et la distorsion des prix des échanges; d) la lutte contre des lois de protection du secret bancaire inadaptées, qui favorisent certains flux financiers illicites.

38. Dans ses travaux de suivi de la session annuelle, la Commission compte poursuivre l'étude des quatre domaines d'intervention susmentionnés et réfléchir aux moyens concrets de défendre les intérêts des pays sortant d'un conflit au sein des instances intergouvernementales. Grâce à ses activités de sensibilisation, elle contribuera à définir les politiques visant à renforcer les initiatives internationales et régionales de lutte contre les flux financiers illicites. Lors des réunions tenues en novembre à Addis-Abeba avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, elle a ainsi réfléchi aux moyens de collaborer à la promotion des recommandations du Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

Travaux préparatoires de l'examen de 2015

39. Entre mai et octobre, le Comité d'organisation s'est consacré aux travaux préparatoires de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui aura lieu en 2015, afin de renforcer la participation des principaux États Membres. En outre, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, dans leurs résolutions respectives 65/7 du 23 novembre 2010 et 1947 (2010) du 29 octobre 2010, ont demandé qu'il soit procédé à un examen d'ensemble en 2015. Par ailleurs, il est prévu de nombreuses consultations sur les buts, la portée, la méthode et les modalités de l'examen, avec toutes les parties. En parallèle, le Secrétaire général a engagé une démarche, que le Comité des politiques a fait sienne en février, en vue de définir une contribution commune du système des Nations Unies à l'examen (voir A/69/533-S/2014/763). C'est dans ce cadre qu'ont été établies les recommandations sur l'orientation stratégique et l'utilité de la Commission. Ces deux initiatives visaient à pallier l'un des échecs majeurs de l'examen de 2010, à savoir que ni les États Membres ni le système des Nations Unies n'avaient entériné les conclusions et les recommandations formulées. Lors d'un séminaire informel organisé par la Fondation Dag Hammarskjöld à l'attention des ambassadeurs, séminaire auquel ont participé le Vice-Secrétaire général et de hauts responsables de l'ONU, les débats ont également porté sur une compréhension commune des objectifs et des résultats attendus de l'examen. Le 3 novembre, le Président a présenté aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité les résultats des travaux préparatoires de la Commission pour examen.

40. Lors des travaux préparatoires, les États Membres ont été unanimes à penser que l'examen de 2015 devait placer les problèmes rencontrés par les pays sortant d'un conflit au cœur des interventions de l'ONU dans les situations d'après conflit. La Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ayant été créés en 2005 sur la promesse qu'une aide serait apportée aux pays pour les empêcher de retomber dans la violence, les États Membres ont estimé que cette promesse initiale devait être le point de départ de l'examen. La Commission a proposé que l'examen analyse les progrès accomplis depuis 2005 et les difficultés que la communauté internationale et l'ONU continuaient de rencontrer dans la gestion des problèmes d'après conflit. À cette fin, il a été décidé que l'examen soit d'une grande portée afin de déboucher sur des recommandations destinées à permettre aux trois entités susmentionnées de s'adapter aux situations existantes, aux nouvelles stratégies du système des Nations Unies et aux besoins des pays sortant d'un conflit.

41. Par ailleurs, les États Membres ont convenu que l'analyse menée dans le cadre de l'examen devrait s'appuyer sur des études de cas de différents pays, à partir desquelles des enseignements sur les causes de reprise des conflits et leur dynamique pourraient être tirés. Ils ont également décidé que ces études de cas devraient être complétées par un vaste examen stratégique et institutionnel visant à faire le point sur l'évolution des interventions dans les situations d'après conflit menées par des institutions régionales et internationales et par des organismes de l'ONU depuis 2005, et évaluant la nature et l'efficacité de la participation, le cas échéant, du dispositif de consolidation de la paix à ces interventions ainsi que les conséquences sur le rôle consultatif que tient la Commission auprès de ses organes mandataires, à savoir l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, en ce qui concerne l'élargissement des objectifs de consolidation de la paix dans les pays visés. Ainsi, la Commission a proposé, lors de ses travaux préparatoires, un

protocole d'examen, qui permettrait d'orienter les études de cas et de cerner les lacunes et les obstacles structurels et systémiques sur lesquels devront porter des recommandations et des solutions pratiques et concrètes. Un accord sur les modalités de l'examen a également été trouvé. Il a été décidé de respecter le caractère intergouvernemental de l'examen, étant entendu que l'Assemblée et le Conseil examineront les recommandations présentées par un groupe d'experts consultatif et prendront les décisions finales.

42. Les travaux préparatoires ont permis de constater que les États Membres tenaient toujours à ce que les résultats de l'examen contribuent à aider les pays à sortir d'un conflit à ne pas renouer avec la violence. Les exemples récents de reprise des hostilités en République centrafricaine et au Soudan du Sud montrent que l'aide apportée à la consolidation de la paix aux échelons régional et international et dans le cadre de l'ONU continue de présenter des lacunes. L'examen de 2015 a donc pour principal objectif de produire des idées permettant de renforcer le fonctionnement et l'efficacité de la Commission, afin qu'elle puisse réaliser toutes ses potentialités, améliorer ses travaux, lesquels constituent un outil d'intérêt stratégique pour les acteurs intervenant sur le terrain, et renforcer son rôle consultatif auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'examen pourrait mettre en lumière, à l'intention des décideurs et des acteurs de terrain, les principaux problèmes politiques et les difficultés majeures en matière de développement et de sécurité concernant l'aide aux pays au sortir d'un conflit. L'étude des pratiques en vigueur pourrait également faire apparaître l'articulation et la complémentarité qui existent concrètement entre les différents aspects de la consolidation de la paix et des politiques globales (sécurité, institutions et questions socioéconomiques).

43. Les États Membres qui sont favorables à une large portée de l'examen de 2015 montrent ainsi qu'ils ont conscience que les composantes politiques et opérationnelles du dispositif global de consolidation de la paix de l'ONU doivent travailler en synergie. La Commission a donc estimé que l'analyse menée dans le cadre de l'examen de 2015 devait être conduite également en conjonction et en synergie avec le prochain examen du Secrétaire général sur les opérations de paix.

Renforcement du rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité

44. La Commission a continué de réfléchir aux moyens de renforcer son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité et d'améliorer ses relations avec lui. Leurs échanges se sont inscrits dans deux cadres : a) des discussions sur la transition des missions des Nations Unies, coordonnées par le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, sous la présidence du Japon; b) des réunions d'évaluation périodique au niveau des experts coordonnées par le Rwanda, qui ont porté sur les contours du rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil et des modalités de leurs échanges quand des pays figurent à l'ordre du jour des deux organes. Par ailleurs, au cours des dernières années, un troisième dialogue informel s'est tenu entre les membres du Conseil et le groupe des présidents de la Commission sur la reprise constante des conflits.

Transition des missions des Nations Unies

45. La transition des missions des Nations Unies est l'un des principaux domaines dans lesquels la Commission peut, en sa qualité d'organe consultatif auprès du

Conseil de sécurité, apporter une aide précieuse³. Au cours de la période considérée, la Commission a émis des avis à l'appui du retrait du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), du lancement du retrait du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et du retrait, toujours en cours, de la Mission des Nations Unies au Libéria. Suite aux discussions préliminaires menées en 2012 par le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, la Commission a décidé de mettre l'accent en 2014 sur la transition des missions des Nations Unies et le rôle de la Commission de consolidation de la paix⁴.

46. Lorsqu'une mission établie par le Conseil de sécurité réduit ses effectifs et se retire, c'est que le pays sortant du conflit est sur le chemin de la paix et du développement durables. Toutefois, si cela peut être interprété comme une évolution positive de la situation, la mise en place de capacités nationales stables et la mobilisation des ressources n'en sont pas moins une entreprise de longue haleine, qui demande un engagement sans équivoque des acteurs nationaux, un gouvernement solide et l'appui constant de la communauté internationale. Lors des débats de sa session annuelle et de plusieurs consultations menées sous l'égide du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, la Commission a dégagé deux problèmes majeurs posés par la transition des missions des Nations Unies : a) le maintien de l'aide financière et technique; b) le maintien de l'appui à des négociations politiques ouvertes à toutes les parties. L'expérience acquise par la Commission au moment de la réduction d'effectifs et du retrait du BINUCSIL a montré combien il importait que la communauté internationale fournisse une attention et un soutien constants aux pays en transition, en collaboration étroite avec l'ONU et d'autres acteurs concernés. Il est apparu également que la Commission pouvait jouer un rôle utile en sensibilisant et en mobilisant les principaux partenaires à New York sur les problèmes que la transition pouvait créer pour les gouvernements et les populations ainsi que pour les activités de l'ONU.

47. Lors des débats de la session annuelle et au sein du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, l'attention a été appelée sur le montant insuffisant de l'aide financière internationale dans les périodes suivant immédiatement les conflits, ainsi que sur la baisse des financements après le retrait des missions des Nations Unies, malgré les besoins continus d'investissements en faveur de la mise en place des principales institutions publiques. Les difficultés budgétaires découlant de la fin des activités des missions et du départ de leur personnel constituent un problème supplémentaire auquel doivent remédier les pays en transition. La Commission a donc indiqué que, en vue d'établir un environnement favorable pendant et après le retrait des missions sous mandat de l'ONU, il était nécessaire d'accroître l'appui à la reconstruction des grandes institutions étatiques. Cet appui devra notamment viser à renforcer la capacité des pays à générer des recettes publiques et à lutter contre les flux financiers illicites, ainsi qu'à mettre en place les infrastructures économiques et juridiques permettant la croissance du secteur privé.

48. Outre la difficulté de pallier le manque de moyens et de financements résultant du retrait des missions, la Commission a pris note de la nécessité de combler les

³ Paragraphe 16 des résolutions 60/180 et 1645 (2005).

⁴ Voir le rapport du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience que l'on peut consulter sur le site Web <http://un.org/en/peacebuilding/wgll/141212%20wgll%20Final%20Report.pdf>.

lacunes éventuelles en matière d'appui au dialogue politique sur les questions en suspens, qu'il s'agisse de son ampleur ou de son étendue. Des processus essentiels tels que la réconciliation nationale et la justice transitionnelle demandent de la persévérance et de la constance. Si des mesures ont été adoptées afin d'accroître les moyens politiques des équipes de pays, par une meilleure coordination entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il n'en faut pas moins redoubler d'efforts pour renforcer l'étendue et l'efficacité de ces mesures et cibler davantage les priorités nationales.

49. La Commission a examiné comment, dans le cadre de sa mission consultative, elle pourrait jouer un rôle pratique plus important à l'appui des missions des Nations Unies, leur permettant de laisser la place sans heurt et en douceur aux activités de l'ONU centrées sur le développement. Elle a indiqué que la diversité de ses membres pourrait contribuer à maintenir l'engagement politique, financier et technique de la communauté internationale, notamment des acteurs régionaux et des institutions financières internationales, une fois que les missions des Nations Unies se sont retirées et que les pays reculent sur la liste des priorités du Conseil de sécurité. Des échanges et une collaboration plus dynamiques avec le Conseil permettraient à la Commission de coopérer de manière fructueuse avec les pays en transition.

Reprise constante des conflits

50. Le troisième dialogue informel entre les membres du Conseil de sécurité et le groupe des présidents de la Commission s'est tenu le 15 juillet. La présidence du Conseil et la présidence de la Commission ont choisi pour thème cette année « La reprise constante des conflits ». Les débats ont porté principalement sur : a) les facteurs permettant le maintien de la paix et ceux contribuant à la reprise des hostilités; et b) les principaux obstacles systémiques nuisant à l'efficacité des interventions et des engagements de l'ONU et de la communauté internationale dans les situations d'après conflit. Les participants se sont également interrogés sur la façon dont l'examen de 2015 pourrait contribuer à cerner et éliminer ces obstacles systémiques.

51. La Commission a indiqué que, dans le cadre de ses activités, un appui devait être apporté aux mandats et aux programmes d'aide visant à reconstruire les grandes institutions étatiques et à promouvoir les processus de réconciliation nationale. Elle a également souligné qu'il fallait privilégier les démarches politiques associant toutes les parties, qui sont à même de renforcer l'adhésion du pays, et que la communauté internationale devait appuyer les efforts visant à réparer le tissu social et à instaurer un nouveau contrat social. Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait accroître l'appui au renforcement des institutions et remédier aux défaillances de l'aide financière et technique dans ce domaine, laquelle était inadaptée, fragmentaire et éphémère. Par ailleurs, la Commission a insisté sur le fait que la plupart des conflits étaient alimentés par les dynamiques régionales et avaient de nombreuses ramifications transfrontalières, et qu'il était donc indispensable de trouver les moyens concrets de faire participer les acteurs régionaux à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies politiques et plans d'aide internationaux en faveur des pays sortant de conflits en vue d'atténuer l'influence des dynamiques régionales déstabilisatrices.

52. Concernant les obstacles systémiques nuisant à l'efficacité des interventions et des engagements contractés, les participants ont pris bonne note des difficultés liées à la manifestation concrète du lien entre sécurité et développement. Il a également été souligné que les efforts visant à renforcer la cohérence de l'action internationale étaient entravés du fait que les organismes chargés de la sécurité et du développement intervenaient de façon fragmentaire et cloisonnée, et n'inscrivaient pas leur action dans la durée ni ne rendaient des comptes. La Commission a souligné que l'échelonnement des opérations et la définition des priorités demeuraient un grand problème, les mandats et les programmes d'appui ne ciblant pas nécessairement les causes de conflit et les facteurs de risque et n'étant pas toujours adaptés à la situation particulière du pays concerné.

Évaluation périodique des contours du rôle consultatif de la Commission et des modalités du dialogue avec le Conseil

53. Au cours de la période considérée, les réunions d'évaluation périodique au niveau des experts lancées en 2013 par le Comité d'organisation sous l'égide du Rwanda se sont poursuivies. Les débats, qui ont réuni des représentants des présidences du Conseil, des rédacteurs, des membres des deux organes, des présidents de formations par pays et des représentants des pays figurant à l'ordre du jour, ont confirmé l'idée que les avis de la Commission au Conseil devaient être nuancés, pragmatiques et adaptés à la situation particulière de chaque pays.

54. Parallèlement, certains participants ont demandé que le rôle consultatif de la Commission soit vu sous un angle stratégique, de façon à montrer comment la diversité de ses membres et la polyvalence de ses activités de sensibilisation auprès des partenaires régionaux et internationaux pouvaient compléter et contribuer à renforcer la stratégie politique du Conseil et de l'ONU dans chaque situation donnée. Par exemple, en utilisant sa capacité de mobilisation de façon plus dynamique et stratégique, la Commission pourrait contribuer à améliorer la cohérence des positions adoptées et des engagements pris par les acteurs régionaux et internationaux dans les situations d'après conflit.

55. Les débats ont permis d'établir que le dialogue entre le Conseil et la Commission devait reposer sur trois grands principes : a) souplesse et absence de formalisme; b) participation des ambassadeurs et des experts nationaux du Conseil; c) suivi actif, par la Commission, des conclusions des délibérations du Conseil. Il est apparu sur ce point que certaines présidences du Conseil avaient joué un rôle essentiel dans la mise en place d'un espace informel permettant aux présidents de formations par pays et aux représentants des pays figurant à l'ordre du jour de débattre des objectifs et des résultats attendus de l'engagement de la Commission avant l'examen par le Conseil des situations en question. La Commission a indiqué que les rédacteurs pouvaient jouer un rôle tout aussi utile. Quand ils ont eu lieu, les échanges informels ont permis aux exposés formels devant le Conseil et aux rapports de missions sur le terrain présentés par les présidents d'être davantage ciblés et de mieux répondre aux attentes du Conseil. Les membres du Conseil ont notamment indiqué que le dialogue avec la Commission présentait une utilité et un intérêt particuliers quand le calendrier des missions sur le terrain des présidents et la remise des rapports leur faisant suite concordait avec le calendrier des séances du Conseil consacrées à l'examen des situations des pays concernés. À cet égard, les membres du Conseil ont indiqué que des communications écrites jointes à des échanges informels seraient particulièrement utiles. Parallèlement, certains

présidents ont proposé que les dialogues informels concernant des pays particuliers se tiennent avant que le Conseil ne prenne des mesures, notamment durant la révision des mandats.

F. Méthodes de travail

56. Les recommandations faites à l'issue de la toute première mission d'évaluation de la consolidation de la paix en Sierra Leone, dirigée par la Commission en novembre 2013, ont défini les futures activités de cette dernière dans le pays. Ces recommandations ont été formulées après des consultations élargies, menées par le Président de la formation avec des représentants du Gouvernement sierra-léonais, de l'Organisation des Nations Unies et des principaux partenaires sur la portée de l'engagement de la Commission et la forme qu'il prendra pendant et après le retrait du BINUCSIL. Ces consultations ont été menées à l'occasion d'une visite à Freetown en février 2014 et d'échanges ultérieurs avec des membres de la formation, le Conseil de sécurité, de hauts responsables gouvernementaux et des représentants de la société civile. Lors de la visite, le Président a cherché à obtenir l'accord officiel des autorités nationales et des autres parties concernées sur l'action future de la Commission dans le pays. Compte tenu de l'évolution de la présence des Nations Unies et de l'engagement du Conseil de sécurité en Sierra Leone, la Commission a adopté une stratégie plus simple, visant à répondre aux besoins et aux préoccupations du pays. Les priorités en matière de consolidation de la paix énoncées dans le Programme pour la prospérité sierra-léonais continueront de guider la Commission lors de cette transition vers un mode d'intervention plus flexible. Il a été proposé de créer un groupe consultatif plus réduit à composition non limitée qui réunit les organismes intervenant directement en Sierra Leone et prêts à maintenir leur appui et serait convoqué selon que de besoin. En outre, il a été envisagé de procéder, au premier trimestre de 2015, à un rapide état des lieux visant à déterminer à quel moment il conviendrait de supprimer la Sierra Leone du programme de travail de la Commission. Compte tenu de la flambée de maladie à virus Ebola, il faudra ajuster ce processus aux nouveaux besoins et problèmes qui se présenteront. Cette capacité d'adaptation permettra à la Commission de rester sensible aux besoins du pays tels que définis par le Gouvernement.

57. Avec l'épidémie, il est nécessaire de faire preuve d'une plus grande souplesse et d'innovation dans les méthodes de travail. L'action conjointe des formations Guinée, Libéria et Sierra Leone ainsi que la participation active et régulière des bureaux et institutions des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, montrent la capacité de rassemblement de la Commission. En outre, une meilleure harmonisation et une plus grande cohérence entre les diverses composantes de la Commission sont aussi utiles, comme l'a montré la collaboration entre les différentes formations et le Comité d'organisation. La demande officielle concernant la réalisation d'une évaluation des effets de l'épidémie sur les institutions publiques, la cohésion sociale et la fragilité politique, adressée au Secrétaire général le 25 novembre par le Président de la Commission au nom des trois formations, illustre l'étroite collaboration dans laquelle travaillent ces différentes composantes. À l'issue des débats tenus en août et en septembre, la Commission a publié plusieurs déclarations sur les conséquences que l'épidémie pourrait avoir sur les institutions publiques et la stabilité politique. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont tenu compte de ces contributions dans les décisions qu'ils ont prises ultérieurement.

58. Comme indiqué dans le protocole proposé, l'analyse sous-tendant l'examen de 2015 devrait porter sur les moyens d'améliorer les méthodes de travail et de prise de décisions de la Commission de façon à favoriser la participation de ses membres et l'apport de contributions par les différents protagonistes de la consolidation de la paix. À cet égard, la Commission a pris note de la communication du Secrétaire général transmettant la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies à l'examen (A/69/553-S/2014/763), dont une partie portait sur la nécessité de mettre en place des « modes d'engagement plus souples et plus dynamiques ». La Commission reconnaît que d'autres améliorations sont possibles en plus des efforts qu'elle déploie pour simplifier et rationaliser de nombreux aspects de ses méthodes de travail, le but étant de lui permettre de réaliser son plein potentiel.

G. Nouvelles questions transversales

Lutte contre l'épidémie d'Ebola

59. Trois des six pays dont s'occupe la Commission ont été considérablement touchés par l'épidémie d'Ebola, qui a commencé début décembre 2013 en Guinée et s'est propagée au Libéria voisin en mars 2014 et en Sierra Leone en mai 2014. La Commission s'est donc attachée à mener une campagne d'information à New York sur les effets que la crise pourrait avoir à long terme sur la paix, la stabilité, la cohésion sociale et le bien-être économique de ces pays. Elle a organisé trois réunions en août, septembre et novembre et publié deux déclarations, rappelant qu'il fallait se garder d'isoler ces pays, ce qui ne ferait qu'aggraver les difficultés économiques résultant de la crise. Elle a également souligné que la communauté internationale devait continuer d'appuyer la lutte contre la crise. L'intervention de la Commission a aussi permis d'attirer l'attention du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a ajusté ses activités en conséquence. Le Fonds a fait preuve d'une grande souplesse, ce qui a permis de reprogrammer d'urgence certains projets en cours dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la réconciliation, du renforcement de la communication ainsi que des systèmes locaux d'alerte rapide et de prévention et de gestion des conflits.

60. Consciente que les volets médical et sanitaire de la lutte contre la crise bénéficiaient d'une attention considérable et d'une bonne coordination, la Commission s'est plus particulièrement penchée sur les risques de voir l'épidémie remettre en cause les progrès accomplis vers la consolidation de la paix. Lors de ses débats, elle a mis en avant la façon dont l'épidémie avait dévoilé la fragilité de l'État et la faiblesse des structures de gouvernance en dépit des investissements importants réalisés ces 10 dernières années dans le renforcement des institutions en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. La flambée de maladie à virus Ebola a aussi eu des répercussions négatives sur de nombreux secteurs clefs de l'économie et la situation financière des trois pays les plus touchés, provoquant un fort ralentissement du commerce international, une révision à la baisse des estimations de croissance et un affaiblissement de la situation financière.

61. À l'issue de ces premiers débats, la Commission a demandé au Secrétaire général d'évaluer de manière plus approfondie les incidences de l'épidémie sur la cohésion sociale, le développement économique, la sécurité, l'administration locale, la gouvernance et les institutions politiques, compte tenu des efforts déployés par le système des Nations Unies, la communauté internationale, les organisations

régionales et les institutions financières internationales. Cette évaluation devrait permettre d'accélérer et d'orienter de façon plus efficace l'assistance internationale en vue de promouvoir le relèvement institutionnel et économique de ces pays.

62. À New York, la Commission continuera de donner aux pays les plus touchés par la crise la possibilité de mettre en avant les lacunes les plus importantes et leurs besoins à long terme. En connexion avec ses activités dans le domaine de la sensibilisation, de l'accompagnement et du suivi actif, elle offrira un espace de discussion, de partage d'informations et de sensibilisation aux nombreuses parties prenantes, dont les États Membres, les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales.

Participation des femmes à la consolidation de la paix

63. La Commission a continué de mettre l'accent sur le fait que les femmes devaient participer à la consolidation de la paix et avoir les moyens de ce faire. Ces travaux font suite à ceux entamés en 2013 et à la déclaration faite le 26 septembre 2013 sur l'autonomisation économique des femmes aux fins de la consolidation de la paix (voir PBC/7/OC/3). Au cours de la période considérée, la Commission a toujours cherché, en collaboration avec ONU-Femmes, à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans ses activités d'orientation et de sensibilisation.

64. Le 3 septembre, la Commission a organisé une manifestation spéciale sur le thème des femmes, actrices de la paix au quotidien, en vue de mettre en avant les initiatives locales de consolidation de la paix menées par des femmes dans divers contextes. Si on accorde une attention considérable aux négociations de paix de haut niveau, les initiatives locales bénéficient en revanche d'une reconnaissance et d'un appui bien moins importants. La Libérienne Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix, a prononcé une déclaration devant les participants de la manifestation, qui réunissait des représentants d'États Membres, des militantes pour la paix colombiennes, kényanes et libériennes ainsi que de hauts responsables d'organismes des Nations Unies. Les intervenants ont reconnu la diversité et l'importance des efforts déployés par les femmes pour instaurer et consolider la paix pendant et après des périodes de conflits violents. Ils ont aussi indiqué qu'il fallait privilégier l'autonomisation des femmes dans les stratégies et programmes de consolidation de la paix. De même, le Président de la formation Libéria a organisé, en marge de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, un débat spécial sur le rôle des femmes dans la facilitation de la gestion efficace des ressources naturelles comme composante essentielle de la promotion globale d'un développement sans exclusive et d'une paix durable.

65. De par son action dans les différents pays, la Commission est particulièrement bien placée pour associer les acteurs nationaux aux efforts visant à renforcer la participation des femmes à la consolidation de la paix et encourager l'adoption de mesures au niveau des pays, en particulier dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes aux fins de la consolidation de la paix. À cet égard, la Commission constate que l'examen global de haut niveau visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui coïncidera avec l'examen de 2015, permettra d'évaluer les avancées accomplies dans le renforcement de la participation des femmes à la consolidation de la paix après un conflit et les obstacles qui persistent dans ce domaine.

III. Conclusion et futur programme de travail

66. L'examen global du dispositif de consolidation de la paix dirigé par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité aura lieu pendant la période couverte par le prochain rapport de la Commission. Parallèlement, cette dernière poursuivra ses travaux dans plusieurs domaines importants en vue de renforcer sa collaboration avec les pays et ses activités d'orientation.

Suivi de la première session annuelle et préparatifs de la deuxième (juin 2015)

67. Le suivi de la première session annuelle se fera naturellement en 2015. La Commission s'appuiera sur les résultats de cet exercice pour préparer la deuxième session annuelle, y compris choisir un thème qui permettra de mieux définir les domaines d'intervention nécessitant des travaux plus poussés.

Mesures

- Le Comité d'organisation désignera un coordonnateur qui sera chargé d'organiser des débats informels entre les membres intéressés, les partenaires des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales et les banques de développement.
- Les débats informels porteront sur : a) les domaines d'intervention nécessitant des travaux plus poussés pendant la deuxième session annuelle en vue d'accroître les recettes nationales des pays sortant d'un conflit et de lutter contre les flux financiers illicites provenant de ces pays; b) les activités de sensibilisation pouvant être menées dans le cadre intergouvernemental à l'appui de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique et en collaboration avec celles-ci.

Prise en compte des vues des intervenants régionaux

68. La Commission continuera d'attacher une importance particulière à la collaboration avec les intervenants régionaux dans ses activités d'orientation et de collaboration avec les pays.

Mesures

- Comme suite à la visite faite par le Président de la Commission et les Présidents des formations Burundi, Guinée-Bissau et République centrafricaine au siège de l'Union africaine le 26 novembre, le Comité d'organisation convoquera des consultations avec le Groupe africain afin de veiller à ce que les domaines d'activité convenus lors de la visite fassent bien l'objet d'une collaboration effective.
- Le Comité d'organisation donnera également suite aux idées intéressantes émises lors de l'atelier tenu au Caire sur les aspects régionaux de la consolidation de la paix et des lacunes, difficultés et promesses de l'action régionale à cet égard, notamment en ce qui concerne les initiatives visant à construire des partenariats plus efficaces et à renforcer la cohérence entre les parties prenantes africaines régionales, les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales.

- Les formations pays continueront de collaborer avec leurs membres africains, en particulier dans le cadre du Groupe africain, à l'appui des priorités et des objectifs de consolidation de la paix de chaque pays inscrit au programme de la Commission, en accordant une attention particulière au Burundi, à la Guinée-Bissau et à la République centrafricaine.

Maintien de l'attention sur les conséquences à long terme de la flambée de maladie à virus Ebola

69. La Commission donnera suite à l'évaluation que l'Organisation des Nations Unies doit faire des conséquences de la flambée de maladie à virus Ebola sur la sécurité, la gouvernance locale, les institutions politiques, la cohésion sociale et le relèvement économique, en adoptant une stratégie régionale globale axée sur le long terme.

Mesures

- Les formations Guinée, Libéria et Sierra Leone examineront les moyens spécifiques de sensibilisation qui permettront de donner suite aux résultats de l'évaluation, notamment la création de partenariats avec les organismes des Nations Unies et les acteurs extérieurs au système.
- Les trois formations informeront régulièrement les membres du Comité d'organisation des résultats de leurs efforts conjoints de sensibilisation et d'accompagnement et détermineront s'il convient de publier des messages collectifs, notamment sous forme de déclaration politique.

Amélioration des services consultatifs fournis à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et des modalités d'interaction avec ces derniers

70. La Commission continuera d'étudier les moyens pratiques d'exercer sa fonction consultative auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Mesures

- Le Comité d'organisation s'appuiera sur les principales conclusions de l'évaluation qui a été faite en 2014 de sa fonction consultative et de ses modalités d'interaction avec le Conseil de sécurité. À cette fin, le Comité va désigner un des membres de la Commission faisant partie du Conseil de sécurité pour succéder au Rwanda et coordonner cet exercice périodique.
- Le Président, en coordination avec la présidence du Conseil de sécurité, va préparer le quatrième débat informel, qui pourra se tenir en même temps que l'exposé annuel au Conseil consacré au présent rapport.
- Les présidents des formations concernées continueront de veiller à synchroniser les séances d'information périodiques au Conseil avec leurs visites dans les pays et de mettre l'accent sur les domaines spécifiques qui doivent faire l'objet d'une attention accrue de la part du Conseil.

Mise au point d'une stratégie visant à adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les activités de collaboration avec les pays

71. La Commission va mettre au point une stratégie pratique pour favoriser la participation des femmes à la consolidation de la paix, conformément à son objectif thématique de 2013 et 2014.

Mesures

- Le Comité d'organisation va lancer un débat sur les éléments à inclure dans une éventuelle stratégie visant à intégrer à ses activités de collaboration avec les pays une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, dans le cadre de l'exercice de ses trois fonctions principales.

Amélioration de certains aspects des méthodes de travail

72. La Commission va continuer d'examiner les aspects de ses méthodes de travail pouvant encore être améliorés afin de clarifier ses objectifs et d'améliorer la prévisibilité de son calendrier et de ses activités.

Mesures

- Dès la mi-février 2015, le Comité d'organisation va distribuer, à titre indicatif, un calendrier trimestriel et un état d'avancement des activités prévues dans le présent programme de travail.
- D'ici là, les différentes formations de pays donneront un aperçu des objectifs et des activités prévues pour l'année. Cet aperçu sera mis à jour tous les trimestres.
- D'ici là également, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience proposera un thème et un programme de travail pour l'année.
